

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Aux institutrices. — Incompatibilités. — Levons-nous et bâtissons. — Chœur mixte Vevey-Montreux.* — GENÈVE : U. I. P. G. : MESSIEURS : *Encore des attaques contre l'école. — Soirée familiale du 21 novembre. — A propos des ménages de fonctionnaires.* — U. I. P. G. - DAMES : *Assemblée du 27 octobre. — Communiqué. — Soirée du 21 novembre.* — NEUCHÂTEL : *Assemblée générale. — JURA : Dénonciation des enfants en danger moral. — Delémont : conseil scolaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ED. VITTOZ : *Langue d'aujourd'hui, langue de demain (VII).* — H. B. : *La radio à l'école.* — INFORMATIONS : *Société évangélique d'éducation. — Prime de l'Educateur. — LES LIVRES.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX INSTITUTRICES

Nous vous rappelons la réunion familiale qui aura lieu le samedi 14 novembre, à 3 h. 30, au *Restaurant de la Clé (Foyer féminin)*, rue de Bouïg.

Une tradition à maintenir. Venez-y nombreuses.

S'annoncer à l'avance à *Mlle Cornuz, chemin Mt-Tendre, 2, Lausanne.*

INCOMPATIBILITÉS

Les autorités lausannoises ont mis à l'étude la revision du règlement concernant le personnel communal. La municipalité et la majorité de la commission proposent de supprimer les dispositions introduites en 1932 en créant une incompatibilité entre la fonction de membre du personnel et le mandat de conseiller communal.

Cela concerne-t-il les instituteurs ? — Oui, disent certaines autorités communales. — Non, dit la loi sur l'instruction primaire qui fait de nous des fonctionnaires cantonaux... Quoi qu'il en soit, dans beaucoup de communes l'instituteur fait partie du conseil communal, et c'est tant mieux. L'opposition de Lausanne tombe. Celle de Pully sera-t-elle maintenue ? Saluons avec plaisir tout mouvement d'opinion qui augmente ou simplement confirme pour nos collègues les droits du citoyen.

* * *

Mais relevons aussi, et avec d'autant plus de tristesse que cette décision est prise par les mêmes autorités, l'incompatibilité créée par le même règlement et concernant les occupations accessoires du fonctionnaire et le travail rémunéré de sa femme. Interdiction pour l'épouse de gagner quelque chose de son côté, d'employer ses aptitudes, ses capacités à une occupation qui lui plaît tout en augmentant les ressources du ménage et le bien-être de la famille. Tout ce que les sociétés féminines ont fait pour le développement de la femme, sa préparation à la vie dans n'importe quelle situation, se trouve remis en question, démoli par des mesures restrictives. Au nom du chômage, bien entendu, mais ce

chômage n'est que déplacé et retombe sur les femmes de ménage et autres aides qu'emploie la maîtresse de maison qui travaille hors de sa cuisine.

Les autorités ont pris là une mesure qui se retournera contre elles, parce qu'elle nuit à la famille de conditions modestes. L. Cz.

P.-S. — Ce règlement sera soumis à un second débat dans une prochaine séance.

LEVONS-NOUS ET BATISSONS (*Retardé*)

C'est avec un immense plaisir que j'ai lu, il y a plus d'un mois, les lignes de Mme Cornuz demandant des suggestions pratiques pour la lutte contre le chômage et signalant le mauvais état de plusieurs bâtiments scolaires. Cela m'a fait penser à une collègue qui accomplit un travail fécond dans un village et qui s'y plaît, malgré les maux causés par un logement insalubre.

Je ne sais quels sont les projets de cette amie, mais, d'une manière générale, ne serait-il pas bon de faciliter la stabilité, la continuité de l'enseignement lorsque des personnes capables d'agir fortement sur toute une génération seraient disposées à rester là où elles sont ? Si la commune n'a pas les moyens de réparer le collège ou d'en bâtir un nouveau, qu'elle ne pense pas à faire appel aux subsides cantonaux ou fédéraux pour les entreprises contre le chômage, qui pourra blâmer ces collègues de chercher à changer de place à la première occasion ?

Si, d'autre part, nous sommes disposés à lutter de toutes nos forces contre la plaie du chômage, ne pourrions-nous pas apporter notre pierre à cette œuvre de reconstruction en organisant les collectes de chômage pour la réparation ou la construction de bâtiments scolaires et non pour des allocations, indispensables certes... quand on n'a pas de travail à proposer, mais perpétuant un état démoralisateur au plus haut point.

Or, le jour où notre pays aurait à défendre ses frontières ensuite d'une attaque quelconque, il n'y aurait plus un chômeur en Suisse. On saurait s'adapter, trouver des fonds, faire des sacrifices, oublier son égoïsme devant l'ennemi commun, tout subordonner au plan de défense. La situation actuelle n'est-elle pas aussi grave qu'un état de guerre ? Quel sacrifice me demande-t-elle ? Suis-je prêt ou prête à le faire ? L. R.

Heureuse de publier ces utiles réflexions et suggestions d'une collègue au sujet de nos peu confortables maisons d'école. En effet, nous, c'est-à-dire ceux qui habitent la ville ou ces petits palais scolaires modernes, bâtis dans les vingt dernières années, nous oublions facilement les autres, les débutants qui, heureux d'être nommés « quelque part », se réjouissent d'avoir fait leurs trois ans pour postuler ailleurs. Et la question du logement, pour n'être pas la seule, est une des grosses raisons de rapide départ.

Alors, abordons le problème en face et reprenons les idées émises par notre collègue. Je crois qu'il faut *abandonner complètement l'idée d'une nouvelle collecte obligatoire pour chômeurs* sous le patronage de la S. P. V. Nous vivons dans l'instabilité au sujet des traitements et des retraites ; d'un jour à l'autre, nous verrons surgir d'autres pétitions, d'autres solutions qui ne nous apporteront pas toutes des avantages, et malgré l'envie que nous avons tous d'aider notre prochain, nous ne pouvons oublier ce que dit la sagesse des temps dans le proverbe : « Charité bien ordonnée... »

Reste la *contribution volontaire*, un appel dans nos colonnes pour une collecte en faveur de travaux utiles à nos écoles et qui seraient accomplis par des chômeurs. Si les dons affluent, les réalisations viendront bien, l'argent étant le nerf de la paix comme de la guerre. Avant d'envoyer votre appoint, donnez-nous votre adhésion, et donnez-nous aussi le nom du collège que vous aimeriez remettre en état. Sur ces jalons, nous bâtirons.

Un autre moyen de travailler au village pour le bien public, un des devoirs de l'institutrice, c'est de collaborer à la *société de couture*, d'en fonder une même, d'entente avec la femme du pasteur ou une autre personnalité influente. Nous connaissons une commune très obérée du Jorat, où la vente de couture vient de rapporter plus de 2000 fr., utilisés pour la restauration de l'église et pour l'achat de *machines à coudre à l'usage de l'école*. Ce sont les femmes de Versvey qui, il y a dix ans, ont été les artisanes de la construction d'un nouveau collège. « Ce que femme veut.... »

Enfin, venons-en à un moyen bien plus grand, discutable aussi, mais qui malgré tout rallierait une quantité de suffrages : une *grande tombola* patronnée par les pouvoirs publics, au profit non seulement des collèges, mais des travaux utiles de tous genres (en faveur des chômeurs évidemment). Il s'en fait partout. On conserve un vieux castel, on parle de construire la seconde tour de la Cathédrale ; en attendant, les francs vaudois se drainent pour la dixième tranche de la française, pour la genevoise et la neuchâteloise. Ne trouvez-vous pas que notre argent sait bien rouler sans amasser mousse pour nous !

Nous renvoyons cette suggestion à son père spirituel, l'auteur de la *Lettre vaudoise*, avec pressantes recommandations. Il connaît son pays comme pas un et pourrait créer le mouvement d'opinion nécessaire. Point de bureaucratie surtout, ni de discussions stériles. Qui s'attellera à cette grande œuvre d'entraide ?

L'idée est lancée, qu'elle vive !

L. Cz.

— Une somme de 120 000 fr. était inscrite au budget cantonal de 1936 pour *réparations aux bâtiments scolaires*. A la discussion de ce poste au Grand Conseil, M. Perret, conseiller d'Etat, a rappelé qu'il ne s'agit pas de faire du luxe, mais « de transformations d'installations hygiéniques qu'on ne peut plus tolérer ». On ne saurait mieux dire ...

L. Cz.

CHŒUR MIXTE DE VEVEY-MONTREUX

Sous la direction de Carlo Boller, le Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux donnera sous peu à Vevey, Lausanne et Aigle un concert de chansons italiennes et françaises, dont la plupart seront chantées en première audition. Un double-quatuor présentera des negro spirituals. Entre ces diverses pièces, une des grandes danseuses espagnoles de notre époque, accompagnée de son guitariste, évoquera de belles pages de M. de Falla, Albeniz et les rythmes populaires de l'Andalousie.

Le Chœur mixte a tout mis en œuvre pour bien préparer ce programme intéressant et espère compter parmi ses auditeurs un bon nombre de collègues.

Retenez ces dates :

Casino du Rivage, Vevey : 21 novembre, soir.

Théâtre de Lausanne : 23 novembre, soir.

Aigle : 29 novembre, après-midi.

Les détails complémentaires paraîtront aux affiches.

L. Cz.

GENÈVE**U. I. P. G. — MESSIEURS****ENCORE DES ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE**

Monsieur E. D., du *Courrier de Genève*, ayant attaqué les écoles publiques, l'U.I.P.G. a jugé bon de répondre, en ce qui concerne le corps enseignant, par la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef du « Courrier de Genève ».

Monsieur le Rédacteur,

Dans le N° 289 du *Courrier de Genève* (jeudi 22 octobre 1936), un correspondant qui signe E. D. publie les lignes suivantes :

« Les écoles publiques, qui ignorent l'âme de l'enfant, gâtent son cœur et lui enseignent tout, sauf l'amour de Dieu, le respect des parents et l'attachement à la patrie. »

Pareille méconnaissance de nos écoles et des instituteurs a vivement ému le corps enseignant, parce que ces accusations ne sont basées sur aucun fait précis, parce que ces affirmations sont exactement le contraire de la « vérité ».

Nous protestons contre le fait que de grandes institutions publiques — comme l'Ecole — qui devraient rester complètement en dehors des luttes et des surenchères électorales, deviennent périodiquement ou l'enjeu des partis, ou l'objet d'attaques violentes et inconsidérées de certains politiciens.

Nous pensons d'ailleurs que votre Rédaction n'a pu laisser passer de telles affirmations que par inadvertance, et nous ne voudrions pas lui faire l'injure de croire qu'elle ne soit pas la première à en sourire.

L'Union des Instituteurs primaires genevois compte donc (et nos collègues qui appartiennent à votre confession n'ont pas été les derniers à exprimer ce désir) que votre journal voudra bien publier cette protestation qui est en même temps une mise au point nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de notre considération distinguée.

*Union des Instituteurs primaires genevois,
Le président.*

Nous savons, d'autre part, que notre collègue Louis Tissot, président du Syndicat chrétien-social de l'Enseignement, a adressé au *Courrier de Genève* un article dans lequel il fait bonne justice des stupides accusations portées par M. E. D. contre les écoles publiques et le corps enseignant. Nous pensons que cet article sera publié au moment où les lignes ci-dessus paraîtront dans l'*Educateur*.

C. DUCHEMIN.

SOIRÉE FAMILIÈRE DU 21 NOVEMBRE

Les membres de l'U.I.P.G., Messieurs, sont invités à participer nombreux à la soirée familière organisée par la section des Dames pour le samedi 21 novembre.

C. DUCHEMIN.

A PROPOS DES MÉNAGES DE FONCTIONNAIRES

On se souvient que la Commission du Grand Conseil chargée de l'étude d'un contre-projet à l'initiative de la Ligue des citoyens genevois avait mis sur pied un texte de loi avant les vacances scolaires. Il en avait été donné connaissance aux différentes organisations professionnelles ou sociales intéressées. Même les représentants du Comité de défense du droit au travail de la femme, de la Fédé-

ration des Associations de fonctionnaires, de l'Association des ménages de fonctionnaires, de la Fédération suisse du personnel des Services publics (V. P. O. D.) purent se faire entendre, en juin dernier, au sein de la Commission. Disons d'emblée que les interventions, minutieusement préparées, substantielles, très modérées de forme, mais énergiques de fonds, parurent impressionner les députés présents ; elles s'en tenaient toutes à la défense sans réserve du droit au travail pour tous, sans distinction de sexe, d'état civil, ou de catégories.

Nous eûmes l'assurance que la Commission, attentive à nos objections, soumettrait à notre examen ses textes définitifs avant leur présentation au Grand Conseil.

A la fiévreuse activité de juin, succéda un calme estival relatif, lorsque par la V. P. O. D., on apprit brusquement que MM. *Unger* et *Berra* s'étaient mis d'accord sur le nouveau texte suivant :

Article premier. — Deux époux ne peuvent pas, à titre de fonctionnaires ou d'employés, occuper simultanément :

a) des fonctions au service de l'Etat de Genève, soit qu'il s'agisse de son administration proprement dite, soit qu'il s'agisse d'une institution contrôlée par lui ;

b) l'un, un emploi au service de l'Etat de Genève ou d'une institution contrôlée par lui, et l'autre un emploi dans une institution ou une administration municipale, fédérale ou internationale publique.

Cette disposition entre en vigueur six mois après la promulgation de la présente loi.

Le corps enseignant n'est pas soumis aux dispositions de la présente loi au cas où les deux époux seraient l'un et l'autre dans l'enseignement officiel de l'Etat de Genève.

Cette disposition ne frappe pas les employés de l'Asile de Bel-Air mariés avant la promulgation de la présente loi. Il demeure toutefois entendu que les femmes mariées qui bénéficieront de cette situation de faveur devront prendre leur retraite après leurs quinze années de service et qu'aucune prolongation d'engagement ne pourra leur être accordée.

Le total des traitements de deux conjoints ne pourra dépasser en aucun cas 15 000 francs.

Art. 2. — Lorsqu'un fonctionnaire ou un employé de l'Etat de Genève, d'une institution ou d'une administration contrôlée par lui prend sa retraite, celle-ci est limitée à la part qui correspond à ses seuls versements, tant que son conjoint jouit de revenus provenant d'une activité professionnelle, d'un commerce ou d'une retraite.

Au cas où les primes ont été entièrement versées par l'Etat, le montant de la retraite sera réduit de 50 %.

Art. 3. — Tout bénéficiaire d'une retraite de l'Etat de Genève, d'une institution ou d'une administration contrôlée par lui et qui exerce une activité lucrative, touchera une retraite maximum correspondant à ses seuls versements à la Caisse de retraite tant qu'il exercera cette activité lucrative. Au cas où les primes ont été entièrement versées par l'Etat, le montant de la retraite sera réduit de 50 %.

Art. 4. — Tout bénéficiaire d'une retraite de l'Etat de Genève, d'une institution ou d'une administration contrôlée par lui, et qui vit à l'étranger, touchera une retraite correspondant à ses seuls versements à la Caisse de retraite. Au cas

où les primes ont été entièrement versées par l'Etat, le montant de la retraite sera réduit de 50 %.

Art. 5. — Les dispositions prévues aux articles 2, 3 et 4 entrent en vigueur trois mois après la promulgation de la loi.

Ce document était remis, le 8 octobre, par M. Guinand, président de la Commission, aux représentants d'organisations. Des bruits toujours plus concordants laissaient entrevoir une volonté aussi bien arrêtée qu'inattendue de ces messieurs de faire avaler la pilule au Grand Conseil et ceci : **avant les élections.**

Il n'y avait plus une minute à perdre :

Le jour même, la C. I. A. adressait à M. Guinand, une lettre mettant en pleine lumière le caractère **contractuel** de la Caisse de retraite interdisant toutes modifications statutaires apportées **unilatéralement** aux droits des sociétaires.

Quelques jours après, le Comité de la C. I. A. votait à l'unanimité de ses membres délibérants un ordre du jour à l'adresse du Conseil d'Etat invoqué en l'occurrence à titre d'**autorité de surveillance.**

En prévision d'un coup de force de la Commission désireuse (paraissait-il) de présenter son œuvre à l'approbation du Grand Conseil, en séance du 15 octobre, la Fédération des fonctionnaires et la V. P. O. D. signèrent un mémoire qui devait atteindre personnellement chacun des 100 députés.

Toutes ces mesures, d'autres encore, calmèrent sagement les ardeurs législatives de la Commission ; celle-ci transmet au Conseil d'Etat, et pour étude, ses textes remaniés une fois de plus.

A leur tour, les organisations professionnelles ont fait parvenir leur mémoire au gouvernement. En voici les conclusions :

Une fois de plus, on excite l'opinion publique contre les fonctionnaires.

On ne s'attaque pas ouvertement à eux en bloc ; on cherche à les diviser, on pratique vis-à-vis d'eux la méthode des « petits paquets », mais c'est un plan d'ensemble que l'on veut réaliser. Et l'on entretient contre eux un état d'hostilité quasi permanent.

Est-ce là l'intérêt véritable de l'Etat et de la collectivité ?

A d'autres de répondre.

Quant à nous, nous dénonçons ces méthodes. Nous protestons contre elles avec la dernière énergie.

Que signifie en réalité ce projet de loi ?

Une mise hors la loi des fonctionnaires.

Les droits qui leur sont garantis ne comptent plus.

La famille des fonctionnaires est menacée. La femme fonctionnaire est privée de son droit imprescriptible au travail ; la jeune fille qui travaille, de son droit au mariage. La sécurité des vieux jours des fonctionnaires est à la merci d'un trait de plume.

Au lieu de combattre le chômage par des mesures positives, créant des occasions de travail et des pouvoirs d'achat, on leurre les chômeurs par quelques coups de force qui brisent l'existence d'un petit nombre de familles. On détruit la foi publique ; on mine la confiance dans l'ordre juridique.

Les fonctionnaires ne sont à aucun degré responsables de la crise. Ils ont accompli spontanément tout leur devoir pour venir en aide aux chômeurs. Ils subissent encore aujourd'hui de sévères réductions de traitements. Si des sacrifices sont à faire, qu'on les impose à tous et équitablement. Ils n'en refuseront jamais leur part.

Mais, déjà privés de leur droit de représentation au Grand Conseil et conscients d'avoir rempli tout leur devoir de fonctionnaires, de citoyens et de contribuables intégraux, ils se refusent à être traités en parias.

Fédération des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat :

Louis SERVETTAZ.

Fédération suisse du personnel des Services publics, Section Genève-Etat :

Emile MÉGARD.

Section Genève-Bel-Air :

Fritz BAUMANN.

Genève, le 13 octobre 1936.

Qu'une sage décision puisse sortir des études que le Conseil d'Etat ne manquera pas de poursuivre !

G. B.

U. I. P. G. — DAMES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 OCTOBRE 1936

Il s'agissait là d'une séance d'information sur les projets qui menacent le droit au travail de la femme mariée dans l'enseignement.

L'initiative de la Ligue des citoyens ayant été refusée par le Conseil d'Etat, une commission du Grand Conseil a été chargée d'établir un contre-projet. Mme Miffon nous en donne lecture. Nous avons craint qu'il fût soumis au Grand Conseil à la séance du 17 octobre ; cela n'a pas été le cas. Mais, grande fut notre appréhension, la semaine suivante, en apprenant par un des journaux du vendredi soir que le dit projet était porté à l'ordre du jour de la séance du lendemain ; cette fois encore la discussion a été renvoyée.

Cependant, nous ne devons pas nous laisser leurrer : le danger persiste, tout aussi menaçant.

Mme Miffon et Mme Borsa font appel à notre esprit de solidarité. Il ne doit pas y avoir de scission entre celles qui se croient à l'abri et celles qui sont directement visées. La menace qui pèse sur certaines catégories actuellement risque fort de se généraliser à toutes les femmes mariées ; nous devons donc faire bloc.

Mme Miffon nous communique la lettre que le Comité a adressée à M. le président Paul Lachenal, lettre dans laquelle nous lui faisons confiance pour la défense de nos droits.

Notre présidente reprend la proposition faite à la dernière assemblée déjà : formation d'une commission de maîtresses des degrés supérieurs, qui se chargeraient d'un travail sur les programmes de la cinquième à la huitième, ceci pour la défense des degrés complémentaires. Cette idée, cette fois encore n'éveille pas l'intérêt qu'on pensait.

Horaire. — Renseignements ont été pris quant à l'horaire des classes inférieures des écoles suburbaines qui, pendant la période intermédiaire, perdent $\frac{1}{2}$ heure par jour. Cette anomalie est due au fait que certains conseils communaux s'opposent à un changement par raison d'économie d'éclairage.

Des précisions seront à donner également aux collègues des degrés inférieurs en ville : quelle heure d'entrée ? 8 heures ou 8 $\frac{1}{2}$ h. ?

Séance levée à 18 h. 15.

J.-M. L.

COMMUNIQUÉ

Utilisation de la Chansonnaie.

Le Comité rappelle et recommande à toutes les collègues le cours de MM. Mathil et Rudhardt sur l'étude et l'interprétation de la Chansonnaie.

Séances dès le 4 novembre, le mercredi, à 16 h. 30, Aula de l'Ecole de commerce.

SOIRÉE DU 21 NOVEMBRE

Au début de cette semaine, nous avons envoyé dans chaque bâtiment d'école de la ville une liste d'inscriptions pour la « Soirée-Revue » du samedi 21 novembre.

Nous vous prions de faire bon accueil à la collègue qui a bien voulu se charger de « quêter » les inscriptions. Que tous : *régents, régentes, directeurs, directrices*, s'inscrivent avec leur famille pour passer une agréable soirée à la rue Dassier.

Nos collègues de la campagne trouveront des billets à l'entrée (ou peuvent aussi s'inscrire d'avance chez Mlle M. Perrenoud, 8, rue de la Poterie).

Nous vous rappelons le prix des billets : 1 fr. 50 pour les adultes et 80 ct. pour les enfants. M. P.

NEUCHÂTEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale aura lieu le samedi 5 décembre, à Neuchâtel. A l'ordre du jour, une causerie sur l'enseignement de la grammaire par M. Paul Vouga, professeur de français à l'Ecole de commerce de Neuchâtel, et un entretien sur la dévaluation du franc, par M. Guillaume, directeur technique de la compagnie d'assurances « La Neuchâteloise ».

Notons que notre réunion aura lieu le jour même de la séance annuelle de la Société neuchâteloise des maîtres de gymnastique. Ceux-ci termineront leurs travaux à midi et les participants pourront assister sans nouveau dérangement à la séance de la Pédagogique, qui aura lieu l'après-midi.

Un prochain avis donnera tous détails.

J.-Ed. M.

JURA

DÉNONCIATION DES ENFANTS EN DANGER MORAL

La « Feuille officielle scolaire » rappelle au corps enseignant qu'en vertu de l'art. 25 de la loi introductive du Code civil suisse du 28 mai 1911, il a l'obligation d'informer l'autorité tutélaire des cas d'enfants moralement abandonnés, dont il acquiert connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui justifient l'intervention de l'autorité contre les parents négligents. En général, les instituteurs et les institutrices ignorent ce devoir qu'ils ont de signaler les enfants en danger moral. Il est bon qu'ils le connaissent et l'accomplissent dans l'intérêt de ces petits malheureux, sans craindre les foudres des parents fautifs. Les avocats des mineurs se tiennent à la disposition du corps enseignant pour l'aider et le conseiller dans l'exercice de cette tâche spéciale. Avis aux intéressés !

DELÉMONT : CONSEIL SCOLAIRE

L'assemblée communale du 16 octobre dernier a adopté, à une forte majorité, la proposition émanant d'une initiative populaire lancée par les jeunes radicaux et instituant un conseil scolaire pour la nomination et la réélection des membres du corps enseignant primaire. Ainsi, 31 citoyens élus par le suffrage populaire, auront désormais le droit de nommer les instituteurs et les institutrices, ce qui simplifiera beaucoup pour ces derniers les démarches en vue de leur élection.

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LANGUE D'AUJOURD'HUI, LANGUE DE DEMAIN

VII. Néologismes de sens.

Ici plus que partout ailleurs, la matière abonde et surabonde. Et c'est pour moi — je l'ai déjà dit à plusieurs reprises — le chapitre de beaucoup le plus important, soit dans l'enseignement, soit au point de vue de l'avenir de la langue : **la confusion de sens est la faute de langage par excellence.**

Au reste, il n'y a pas toujours confusion ; c'est parfois *adjonction*, *prolongement de sens* qu'il faudrait dire. Quand un convive en liesse, relatant un copieux banquet de « contemporains », s'écrie *quel baptême !* personne ne supposera qu'il ait baptisé ni un néophyte (acception première), ni un enfant, ni une rue, ni même... son vin (acceptions dérivées) ; ni qu'il ait reçu à cette occasion le baptême du sang ou de l'air. Donc, pas de confusion.

Passons à des exemples plus littéraires. Au mot *manchette*, le dictionnaire dit : note imprimée en marge du texte. De plus en plus vous entendez : c'était sur les manchettes, pour dire : les affiches par lesquelles les quotidiens renseignent l'acheteur éventuel sur le contenu du numéro.

Quand on annonce la mort de Marcel Boulanger, *parfait styliste*, cette expression prend un sens et une valeur autres que si on l'applique à La Bruyère ; mais personne ne s'y trompe.

On protestait naguère contre la formule *l'emprise hitlérienne*, parce que le mot *emprise* signifie « entreprise chevaleresque » ; rares, ceux qui le comprennent encore dans ce sens ; et même eux ne s'offusqueront point de cette acception nouvelle et très expressive, qui ne crée nulle équivoque, d'ailleurs à demi enregistrée au siècle passé par Hatzfeld et Darmesteter : « de nos jours, action de prendre des terrains par expropriation (entreprendre sur) ».

La *littérature* d'un sujet, c'est l'ensemble des études sur la matière ; je suis de ceux qui regrettent cette extension de sens, et à qui suffisait le mot *bibliographie* ; mais il n'y a que demi-mal : quand je rencontre « la littérature de tel sujet », je ne risque pas d'interpréter à faux, parce qu'il n'y a là que *prolongation de sens*, pas confusion.

* * *

Le cas de vraie confusion est autrement fréquent. Nous en avons rencontré pas mal d'échantillons déjà ; en voici encore quelques-uns.

Accidentels d'abord, on pourrait dire : individuels. Je veux bien jouer avec toi, mais c'est un *sacrifice* (dévouement). — La compagnie *pétrolifère* (pétrolière) de Bakou, alors que le mot s'applique au terrain. — *Serviable* pour utilisable (ça m'a tout l'air de venir d'outre-Rhin, comme un *lavement* mis pour lavage, que Jean Nicollier signalait dans la *Gazette de Lausanne* du 2 juin !). — C'est une assemblée *amendable* — les absents seront « amendés » (encore un néologisme). — Sauf celle-ci peut-être, ces innovations ne tireront pas à conséquence ; autrement regrettables, les glissements de sens, ou même les transformations, qui font plus ou moins rapidement « tache d'huile ».

En mai dernier, je posai dans une classe cette question : « Il y a quelques jours, nous avons 22 degrés à l'ombre ; faisait-il extrêmement chaud ? — Non, pas pour Lausanne. — Faisait-il *excessivement* chaud ? — (Après un instant d'hésitation) Oui, pour la saison. — Aujourd'hui il a fallu rallumer les poêles : fait-il extrêmement froid ? — Ah ! non, bien sûr. — Fait-il *excessivement* froid ? — Oui, puisque nous sommes menacés de gel printanier. »

Pas une protestation. C'est donc que la classe entière sentait la valeur relative de ces deux adverbes : *extrêmement* est un superlatif absolu ; *excessivement* implique comparaison. Mais ne nous faisons pas d'illusion : ces mêmes élèves préféreront avec sérénité : « Votre dîner est *excessivement* bon ; la vue était *excessivement* belle ; l'examen fut *excessivement* brillant » !

Car il surgit, hélas ! des cas pathologiques qui semblent d'emblée désespérés, des confusions épidémiques, les unes à éclosion brusque, d'autres à incubation plus prolongée, parfois même à développement fort lent. On peut se demander chaque fois s'il s'agit d'un mal temporaire, ou d'une tare acquise : je crains bien qu'*excessivement* soit perdu dans son sens authentique, et utile. Comme tant d'autres : *vocation* pour profession ; *soi-disant* pour prétendu ; *énervé* pour nerveux ; *à pic* pour escarpé, ou même pour rapide ; un *habit impeccable* (dictionnaire : qui ne peut pécher !).

Quand vous rencontrez au cours d'une lecture en classe le mot *patibulaire*, demandez-en le sens ; neuf fois sur dix, on vous donnera

comme synonymes : bon, bonasse, ou « qui inspire la pitié » ; produisez alors un exemple où il a manifestement le sens de « digne du gibet », inquiétant, effrayant : vous verrez la surprise ! Souvent, j'ai poussé plus loin la curiosité ; une fois bien établi le sens véritable, étymologique, seul admis et admissible, j'ai demandé comment on s'expliquait cette substitution, substitution telle que... le mot en est venu pour beaucoup à signifier le contraire. Sous une forme ou sous une autre, on m'a donné toujours la même réponse : Mais, monsieur, c'est *le mot* lui-même qui y invite : patibulaire-criminel, non, ces deux mots jurent ensemble ; mais patibulaire-bonasse, cela va de soi ! Et voilà qui ouvre des perspectives intéressantes sur un problème curieux : l'impression que produisent certaines consonnances, les rapports entre le son et le sens.

* * *

Voici qui est moins singulier, mais tout aussi grave que de dire « pendable » quand on veut exprimer : bonasse !

R ressortir à disparaît devant *ressortir de* ; confusion des prépositions : « la prévôté de Moutier ressortissant *de* l'empire, elle dut... » ; souvent même confusion dans les conjugaisons : « les Salis ressortent d'une commune grisonne », pour « ressortissent à », ou « sont ressortissants de ».

G. Sand déjà, dans l'un de ses meilleurs romans, l'un des plus soignés, parle de *vins succulents* ! Comment aurons-nous le courage de corriger chez nos élèves la confusion de ce qualificatif avec *savoureux* ? Et cette confusion devient si fréquente, qu'on peut se demander si *savoureux* n'est pas condamné à disparaître dans son acception propre, matérielle, pour ne plus demeurer qu'au sens figuré : une anecdote savoureuse.

Th. Gautier a connu (*Capitaine Fracasse*) des *ivrognes émérites*, ce qui signifie : des ex-ivrognes, non point corrigés, mais « mis à la retraite » ! C'est le seul emploi logique du mot : « qui a cessé de servir ». Un instituteur émérite n'est pas celui qu'on donne en exemple aux débutants, mais celui qui jouit d'un repos « bien mérité ». Cependant, telle est la fortune de certaines incorrections, que le dictionnaire Hatzfeld et Darmesteter a dû enregistrer cette acception nouvelle : « Versé dans la pratique de quelque chose ; c'est un buveur émérite ». Donc, langue de demain, même langue d'aujourd'hui.

Quant à *fortuné*, synonyme de riche, c'est déjà de la langue

d'hier. Auriez-vous rencontré ou entendu *infortuné* au sens de pauvre ? Moi pas ; mais on me l'a apporté à deux reprises, imprimé. Langue de demain, alors ? je pense que c'est fatal. Et alors *infortune* pour pauvreté ? fatal aussi ? Je ne sais, et me borne à vous signaler toute cette famille comme digne de considération : si vous voulez montrer à vos élèves, en partant de récits un peu vieillots, ce que peut devenir un mot, vous ne sauriez choisir mieux.

En revanche, ce n'est pas en classe que vous signalerez la confusion de *consultatif* et *délibératif* : c'est trop difficile..., et d'ailleurs inutile. Vous vous demandez ce que j'entends par là ? Voici : les membres *consultatifs* d'une assemblée sont appelés à donner leur avis, et rien de plus ; la décision appartient à ceux qui ont voix *délibérative*. Il y a belle lurette que le langage populaire a fait justice de cette distinction, d'ailleurs parfaitement logique.

En sera-t-il de même de *notoire* et *notable* ? c'est probable : une augmentation *notoire* de la température, ce qui signifie « bien connu, célèbre » ; mais, « c'est un artiste notable », soit : digne d'être noté. De quel droit nous reprocherait-on la confusion, puisque la vieille langue elle-même disait « les notables de la localité » ? Seulement, jusque tout récemment, *notoire* a gardé son sens : c'est un fait notoire = connu de chacun ; un écrivain décidément notoire = qui atteint à la notoriété.

Quant à *millésime* au sens étendu de « inscription sur une monnaie ou une médaille », nous n'aurons pas à le corriger souvent. Je le signale ici comme exemple-type d'un mot savant, à l'étymologie incompréhensible pour beaucoup, et qui sera fatalement employé de travers. C'est la même erreur que j'ai entendu commettre par un membre du Club alpin : J'ai perdu mon *monogramme* (insigne).

Revenons à des cas plus fréquents. De plus en plus, on parle de dépenses qui *ascendent* à... — *Clôturer* une séance devient courant ; on peut s'insurger, car nous avons *clore* ; et l'on s'insurge effectivement ; mais, puisque nous disons « la clôture de la discussion », il était inévitable que l'on employât le verbe dérivé.

Intéressant à suivre, même si l'on en a par-dessus la tête des actuels parlotages diplomatiques, c'est le mot *sanction*, et le verbe *sanctionner* : « il y a deux ans, le tribunal de Metz sanctionnait une affaire de fraude » = jugeait.

* * *

Ouvrirons-nous pour terminer le chapitre des *mots à la mode* ?

Quiconque prend la parole trouve quelque chose à *souligner* : M. le consul a souligné que... — On ne saurait trop souligner la belle conduite de...

Et *dynamique*, et dynamisme !

L'électricité *symbolise* la ménagère la plus propre et la plus économe (*Illustration*, 4853 p. 284).

Qu'est-ce que la S. d. N. pensera de cette annexion *larvée* qu'elle n'a pu empêcher ?

Ma chambre *s'est avérée* trop exigüe pour ce travail. — On avait compté sur eux, mais ils se sont avérés trop occupés.

J'avais espéré te rejoindre ; mais, *en l'occurrence*, je suis trop chargé de besogne. — Il s'agit en l'occurrence de son dernier sermon et non du précédent.

« Il a enfin découvert *le vrai visage* de son village. » — Parcourez tel numéro de périodique consacré à une province, et comptez-y les visages, les vrais visages ! Quand M. de Montenach, le premier, a chanté « le visage aimé de la patrie », il ne se doutait pas du succès de sa métaphore... et du ridicule que lui vaudrait l'abus.

Mais cela fait si bien dans un discours, dans un article de journal : « permettez-moi de *souligner* la valeur exceptionnelle de ce citoyen *émérite* qui, *en l'occurrence*, *symbolise littéralement* le vrai visage de la patrie... » (tonnerre d'applaudissements).

Et dans les réclames : Soyez *moderne*, achetez la voiture... — Rien de plus *moderne* que la pâte... — Si vous tenez à être moderne, n'hésitez pas à...

Soyez *constructifs*, l'école X vous y préparera.

En ingurgitons-nous des constructifs, et des dynamiques, et des s'avérer, et des *sous le signe de*... !

Ah ! oui, celui-ci, ne l'oublions pas : si les langues évoluent « sous le signe » du néologisme, que de fois elles s'encanaillent « sous le signe » de la sottise prétentieuse, du snobisme qui se croit original !

Heureusement, « ce sont justement, dit Pierre Mille, les mots que chaque génération invente pour ne plus parler comme papa et maman, qui vieillissent le plus vite ».

Ed. VITTOZ.

LA RADIO A L'ÉCOLE

A propos de la reprise des émissions radio-scolaires à Radio Suisse romande.

L'expérience a montré que les résultats obtenus par les émissions destinées aux écoles ne dépendent pas seulement de la valeur des causeries diffusées, mais aussi de la manière dont les élèves sont préparés à les écouter. Les maîtres qui ont su, à cette fin, utiliser la documentation mise à leur disposition dans le Bulletin *La Radio à l'Ecole* se sont plu à reconnaître la valeur de cette publication dont les quatre numéros parus ont donné toute satisfaction quant à leur contenu.

Certains n'ont pas hésité à utiliser le tableau noir pour y reproduire des croquis, pour y inscrire les termes techniques et les mots difficiles sur lesquels les élèves, après l'émission, seraient amenés à poser des questions.

Conjointement avec le haut-parleur, ils ont recouru aux cartes et aux tableaux muraux ; ou encore ils ont projeté à l'épidiascope les illustrations fournies par le *Bulletin radioscolaire*.

Suppléant ainsi par la vue à l'insuffisance d'un moyen d'enseignement purement auditif, ils ont pu obtenir de leurs élèves, par une activité intellectuelle intensifiée, un rendement maximum.

Pour faciliter mieux encore que par le passé ce travail essentiel de préparation à l'écoute, les documents seront présentés désormais selon une *formule nouvelle*. Le journal, on l'a fait très justement remarquer, s'il offre des avantages, présente aussi des inconvénients. Si le maître le fait circuler, les élèves s'empressent de le feuilleter sans s'arrêter pour autant à la causerie en préparation. Affiché, il devient impossible d'en tourner les pages. Et la série des causeries terminée, la brochure est sinon en loques, tout au moins assez défraîchie pour enlever au maître tout désir de la conserver.

Le système nouveau, celui de fiches imprimées au recto seulement, sur papier de meilleure qualité, à raison de une à trois feuilles par causerie, répondra mieux, croyons-nous, aux services qu'on en attend.

Il permettra à la fois le travail individuel, le travail collectif, le travail par équipes, l'affichage étant plus commode, la projection à l'épidiascope plus aisée, la circulation dans la classe plus facile.

Ces feuillets, collés sur carton, pourront aussi être conservés dans des classeurs. Ils constitueront, avec le temps, une collection de documents précieux à consulter, surtout au moment où le maître voudra rappeler à sa classe pour les faire revivre, les notions que les élèves auront acquises au cours des émissions.

En outre, cette documentation radio-scolaire ainsi classée pourra être utilisée avec profit dans les années qui vont suivre puisque la plupart de ces causeries seront probablement reprises.

Ces *Feuillets de Documentation* publiés par la « Commission régionale des émissions scolaires de la Suisse romande » sont envoyés à tous les instituteurs qui en font la demande au Service de l'Enseignement primaire de leur canton.

Voici la liste des causeries qui seront diffusées prochainement :

Première série (octobre-décembre 1936) :

1. *Mercredi 18 novembre, à 10 h. 05 : La forêt dans la musique et la littérature.* Causerie-audition par M. Ed. Herzog, professeur à l'Ecole nouvelle de Chailly.

2. *Mercredi 25 novembre, à 10 h. 05 : Les difficultés de la circulation.* Jeu radiophonique par M. G.-O. Zoller, professeur, à Genève.

3. *Mercredi 2 décembre, à 10 h. 05 : Evocation de la vie romaine.* Causerie par M. Jean Kiehl, professeur à l'Ecole secondaire et au Collège classique de Neuchâtel. Adaptation radiophonique de M. Eddy Royer.

4. *Mercredi 16 décembre, à 10 h. 05 : Louis Favre et le percement du St-Gothard.* Causerie par M. E. Bignens, instituteur à Chavannes s. Renens. Adaptation radiophonique de M. E. Royer.

5. *Mercredi 23 décembre, à 10 h. 05 : « God Jul », Noël en Suède.* Sketch-audition par M. Alb. Rudhardt, instituteur à Genève.

* * *

Tous les instituteurs qui suivront ces émissions sont instamment priés d'adresser aux autorités scolaires de leur canton leurs impressions d'écoute ainsi que leurs critiques, leurs suggestions, leurs conseils et leurs vœux. La commission régionale des émissions scolaires en prendra connaissance avec intérêt et tiendra compte, dans la mesure du possible, de toutes les remarques présentées.

Ces communications — éventuellement les travaux d'élèves — doivent être envoyés directement aux Départements de l'Instruction publique des cantons respectifs (service de l'Enseignement primaire). H. B.

INFORMATIONS

L'ÉCOLE ET LA CRISE ACTUELLE

Ce sujet sera étudié le 7 novembre, à 14 h. 30, au Palais de Rumine (salle Tissot), par M. Aubert, inspecteur, au cours de la séance publique de la « Société évangélique d'éducation ». La conférence sera précédée d'une étude biblique, qui servira d'introduction, par M. F. Burnand, pasteur à Lausanne.

LE COMITÉ.

PRIME DE « L'ÉDUCATEUR »

L'école sur mesure à la mesure du maître, par Ad. FERRIÈRE.

L'individu et la société sont fonction l'un de l'autre. Ainsi le maître et le cadre scolaire. Jusqu'ici on a étudié surtout la société et les règles de vie qu'elle impose à l'individu ; on a dit surtout ce que la législation scolaire et ses règlements : méthodes, horaires, programmes, préparation des examens, requièrent du maître.

Aujourd'hui la psychologie attire notre attention sur les aptitudes de l'individu. L'individu n'est plus considéré comme un simple instrument de la société, chargé par celle-ci d'exécuter ses ordres et d'appliquer la loi. On s'avise que la société elle-même verra la division du travail mieux assurée si l'on met *the right man in the right place*. Dès lors, l'orientation professionnelle, qui prend pour point de départ l'étude des aptitudes, tient dans les préoccupations contemporaines une place toujours plus grande.

Il y a plus : la psychologie montre que l'équilibre nerveux, mental et moral de l'homme exerce une action sur son bonheur et, par rayonnement, sur l'équilibre et le bonheur de son prochain. Or cet équilibre est en corrélation directe avec les instincts, tendances et intérêts et l'art de les dominer, de les lier en un faisceau, d'atteindre à la maîtrise de soi.

Il arrive qu'il y ait conflit entre les exigences extérieures de la société et les exigences internes des aptitudes de l'individu et de la maîtrise de soi. Plus ce conflit est accentué, moins l'homme est apte à jouer le rôle que la société attend de lui. Dans la mesure où ce conflit est évité, l'individu fournira le rendement *optimum* au service de la société.

Ces considérations s'appliquent au maître et au cadre scolaire. Moins ce dernier sera uniforme ; plus grande sera la liberté — liberté dûment contrôlée — du maître d'y chercher et d'y occuper la place qui convient à ses aptitudes ; et mieux seront dès lors assurés les services que rend le maître à l'école, à l'éducation, à la cause de l'enfance : société de demain.

Comment assurer ce régime plus souple que le régime scolaire actuel tout en l'entourant de toutes les garanties exigibles d'un service public : le plus important de tous les services ? Comment sélectionner et préparer le maître futur ? Comment déterminer le but à atteindre, en tenant compte des exigences *minimum*, du but le plus haut qu'on puisse concevoir et des échelons permettant à chacun de s'élever — selon ses aptitudes — de l'un à l'autre ?

Voilà ce qu'a tenté d'exposer l'auteur. Il se défend d'apporter une solution. Il a voulu simplement poser le problème. Problème qui ne constitue d'ailleurs qu'une des faces de ce problème plus vaste : l'adaptation de l'école aux directives de la science, l'amélioration de son rendement. Il y a trente-deux ans, en commençant son enquête sur les écoles nouvelles, l'auteur s'est fixé pour but la recherche des moyens tendant à obtenir « le plus d'effets utiles avec le moins d'efforts inutiles ». Ce petit livre est ainsi un anneau de la chaîne qui doit conduire au bien du maître et, par celui-ci, au bien de l'enfance.

M. Ferrière veut bien offrir cet ouvrage en prime aux abonnés de l'*Educateur* pour le prix d'un franc, plus port. S'adresser : M. Ad. Ferrière, « La Forge », La Sallaz s. Lausanne.

LES LIVRES

Puériculture, par P. Saisset, inspectrice principale de l'enseignement professionnel de la Ville de Paris et du département de la Seine. Chez Dunod, 92, rue Bonaparte, Paris (VI^e).

Traité complet et judicieusement composé, suivi de conseils et surtout de Lectures littéraires et d'une berceuse.

Les trois filles au syndic. — Pièce villageoise en 3 actes, par Mme MATTER-ESTOPPEY. Imprimerie Ganguin et Laubscher, Montreux. Prix : 2 francs.

Il n'est pas nécessaire de présenter au corps enseignant notre collègue Mme Matter ; la « Revue » du Congrès l'a suffisamment fait connaître, et les quelque quinze charmantes pièces en un, deux ou trois actes qu'elle a à son actif parlent pour elle. Ce sont des vaudoiseries, mais des vaudoiseries de bon goût, pleines d'esprit, de poésie et de juste compréhension des gens de chez nous. Les « Trois filles au syndic » ne déparent pas la collection des œuvres de Mme Matter. La lecture de ces trois actes nous a persuadé qu'ils obtiendront sur la scène un franc succès. Le sujet est tout d'actualité ; les personnages sont bien campés ; les réparties sont vives, malicieuses. A recommander sans réserve aux organisateurs de soirées de sociétés.

C. G.



Flûtes douces ou flûtes à bec

Soprano do depuis fr. 5.—. Soprano do modèle spécial pour écoles dit «Bach» fr. 8.—. Alto fa, depuis fr. 17.—. Fourre en toile depuis fr. 1.—. Etais bois depuis fr. 1.75. Méthode Aeschmann depuis fr. 1.50. Beau choix de musique. Envois à l'examen. Remise importante par quantité. Seul dépositaire des meilleures marques : Bach ; Goldklang ; Merz.

FÆTISCH FRÈRES S. A. Caroline, 5, Lausanne

L'ALLEMAND

à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

Favorisez

l'industrie du pays par l'achat d'appareils pour
PROJECTIONS LUMINEUSES

de fabrication suisse. Modèles sérieux. Demandez sans engagement offres et références à

Paul SAVIGNY constructeur, LUCENS (Vaud). Tél. 99.169

Renseignements
sur le
chauffage électrique

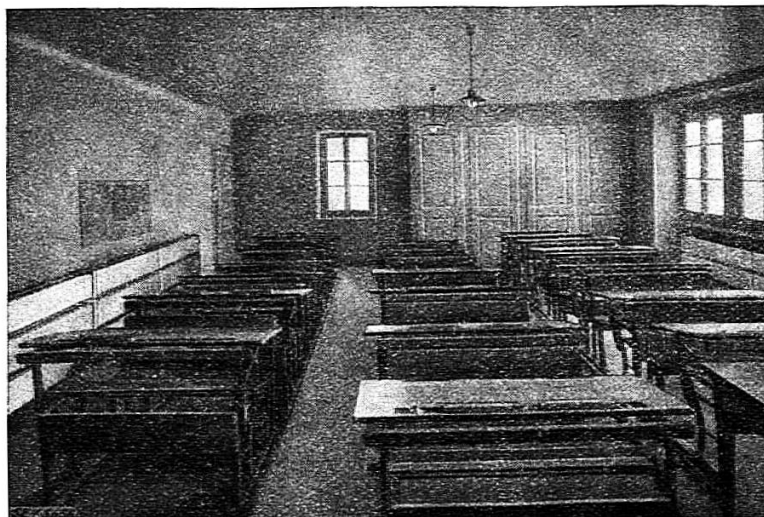
“ ELRADIA ”

auprès de notre
bureau technique

Berna S.A.

Dépt. appareils
électriques

Usine
de
St-Blaise
(Neuchâtel)
Tél. 75.323



**Chauffage
électrique
rationnel**

pour églises, collèges, salles de réunion,
applications industrielles.

C'est le moment de prendre du



Octobre et novembre sont des mois critiques pour la santé des écoliers : ils décident en effet du bien-être physique de beaucoup d'entre eux durant tout l'hiver. Aussi est-ce à cette saison que l'on commence les cures d'huile de foie de morue. Comme aucun autre produit, l'huile de foie de morue raffermi la santé des enfants et augmente leur force de résistance contre les intempéries et tous les dangers de l'hiver.

Mais l'huile de foie de morue présente un grand désavantage : celui de ne pas pouvoir être prise précisément par les enfants qui en ont le plus besoin. Or, c'est précisément pour ceux-ci que nous avons créé le Jemalt, produit composé d'extrait de malt Wander et de 30 % d'huile de foie de morue norvégienne désodorisée et solidifiée. C'est une poudre granuleuse, dépourvue du goût de l'huile de foie de morue. On le prend très volontiers ; il stimule l'appétit, augmente le bien-être général et permet à l'enfant de résister plus facilement aux maladies infectieuses.

Le Jemalt est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries en boîtes à 2 fr. 25 et 4 fr. 50.

D^r A. Wander S. A., Berne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : IL 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

SKI

67 ITINÉRAIRES DÉTAILLÉS

par

Pierre BLANC, Gérauld LECOULTRE, O. TREYVAUD.

Un volume in-16 relié toile Fr. 2.—

L'hiver approche et sera, dit-on, enneigé. Bonne aubaine pour les skieurs.

— Oui, mais où irons-nous dimanche ?

— Eh oui, où irons-nous ? Au Molard ? Ce sera la foule. A Corbette ? La cohue. Où donc alors ?

C'est à cette question que les auteurs de ce petit volume maniable et bon marché se sont efforcés de répondre. Ils ont établi 67 itinéraires détaillés gradués selon les difficultés techniques qu'ils présentent. Et c'est là toute une gamme de courses où chacun, — les débutants comme « l'as des as » — trouvera la course qui convient à sa technique, à son humeur, et au poids de sa bourse. Quelle que soit « sa classe », chaque skieur découvrira l'itinéraire qu'il aura plaisir à suivre. Ceux qui offrent des dangers sont signalés. Les trajets faciles sont plus nombreux qu'on ne le croit. Il y en a dans les Préalpes et dans les Alpes, et aussi une bonne quinzaine dans le Jura, trop souvent délaissé.

En bref, voilà un petit volume de poche qui fait partie de l'équipement de tout skieur, au même titre que les bâtons ou les skis.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT - FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE